L3 : privé/public ?

Par **Misskan**, le **12/09/2010** à **13:11**

Bonjour à tous,
Après avoir longuement parcouru les sujets de ce forums, observé les nombreuses questions se posant face aux choix de matière en L3, je viens à mon tour vous demander conseil. Je remercie par ailleurs l'ensemble des intervenants de ce forum pour l'aide si précieuse qu'ils apportent!

J'envisage un master Droit des affaires (M1) et plus spécifiquement en matière de propriété intellectuelle [à déterminer] (M2) pour finalement devenir avocat. Se pose alors la question du choix en L3 de mes matières : droit privé ou droit public?

Voici les deux programmes :
[b:d0g6y3st]
[u:d0g6y3st]Droit Public :[/u:d0g6y3st][/b:d0g6y3st]
Droit administratif
Droit juridictionnel public
Droit international public
Droit public économique
[color=#0000FF:d0g6y3st]Droit fiscal[/color:d0g6y3st]

[u:d0g6y3st]
[b:d0g6y3st]Droit Privé :[/b:d0g6y3st][/u:d0g6y3st]
Droit civil
Droit judiciaire privé
Droit social
[color=#0000FF:d0g6y3st]Droit des sociétes[/color:d0g6y3st]
Histoire des idées politiques

Mon principal problème étant que tant en public qu'en privé, des matières m'intéressent (Cf en bleu) pour déboucher sur un master droit des affaires. Un point de vue extérieur me serait donc fortement utile! En vous remerciant.[/color][/color]

Par **Yn**, le **12/09/2010** à **15:49**

Salut,

Si tu veux t'orienter vers du droit des affaires, il faut absolument poursuivre le droit privé, sauf

si tu souhaites te spécialiser en droit public des affaires.

Il faut donc prendre en matière fondamentale les matières de droit des affaires (droit des sociétés, droit spécial des sociétés) et de droit privé (en priorité régime des obligations, contrats spé, sûreté). Il serait également bon de suivre le droit fiscal, par exemple tu peux faire sauter le cours d'histoire des idées politiques qui est moins important.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Par **Misskan**, le **12/09/2010** à **19:01**

Merci pour ces réponses Yn!

Malheureusement, je ne peux faire sauter le cours d'histoire et le fait de m'orienter en privé m'empêche de suivre les cours de droit fiscal réservés aux publicistes. C'est en ce sens que je trouve dommage les programmes imposés de la sorte.
Cela est-il pénalisant pour la suite en fonction de mes volontés d'orientation?

Par **Stigma**, le **12/09/2010** à **19:18**

Simple curiosité : de quelle fac s'agit-il ?

Par **Misskan**, le **12/09/2010** à **19:23**

:wink:

Lyon 3 Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **12/09/2010** à **19:50**

Ok ! Je trouve très étrange qu'une fac de cette envergure ne permette pas à des L3 de droit privé de suivre un cours de fiscal, au moins en option... le pdf que j'ai trouvé sur le site de Lyon 3 (http://facdedroit.univ-lyon3.fr/licence ... L&DETAIL=1 dans "contenu des enseignements") le propose pour les L3 droit privé en mineure "droit complémentaire", j'ai pas trop pigé ce que ça signifie, mais apparemment ça a l'air possible non ?

Par **Misskan**, le **12/09/2010** à **20:18**

Effectivement ... va falloir que je me lave les yeux : le droit fiscal est disponible en mineur

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

pour le privé. L'enseignement est ceci dit vraiment léger face aux majeurs, m'enfin, je m'en contenterais.

:wink:

Un grand merci Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés